



CNC – Gouvernement du Canada

Programme de conservation des zones naturelles

Rapport d'étape annuel 2017-2018

1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018

CNC – Gouvernement du Canada
Programme de conservation des zones naturelles

Table des matières

Introduction	2
PARTIE A - Programme de conservation des zones naturelles – États financiers....	4
1. États financiers du Programme de conservation des zones naturelles.....	4
1.1 États financiers du Programme pour l'exercice 2017-2018.....	4
1.2 États financiers du Programme du 11 septembre 2014 au 31 mars 2018.	4
2. État des dépenses liées à la coordination du Programme pour l'exercice 2017-2018..	5
Tableau 1 : État des dépenses liées à la coordination du Programme pour l'exercice 2017-2018.....	5
3. Dépenses directes consolidées du Programme pour l'exercice 2017-2018	5
Tableau 2 : Sommaire des dépenses directement liées à la prestation du Programme selon l'organisme financé grâce aux fonds du Programme pour l'exercice 2017-2018	6
4. Contributions de contrepartie	6
PARTIE B : Le Programme de conservation des zones naturelles — Livrables	7
5. Aires naturelles prioritaires (ANP)	7
6. Activités de conservation	7
6.1 Résultats de la planification de la conservation à l'échelle du paysage (Plans de conservation des aires naturelles et autres approches de planification)	7
6.2 Résultats en matière de conservation de terres faisant partie des ANP, des aires prioritaires du PNAGS ou de Cadres de planification de conservation.....	8
Tableau 3 : Sommaire des activités d'acquisition de terres selon le type d'acquisition pour l'exercice 2017-2018	10
6.3 Réalisation des activités d'intendance (RAI) selon les ANP et selon les aires prioritaires du PNAGS pour l'exercice 2017-2018	10
6.4 Espèces en péril.....	11
7. Activités de communication.....	12
7.1 Communications avec les parties prenantes du gouvernement.....	12
7.2 Annonces de projets.....	13
7.3 Sensibilisation générale au Programme de conservation des zones naturelles ...	13
8. Développement des capacités	14
8.1 Projet de développement des capacités de CNC (« Assess Your Organization »)14	
8.2 Projet de développement des capacités de CIC.....	15
8.3 Programme de financement du développement des capacités des AOQ	16
Tableau 4 : Nombre d'organismes admissibles (par province) ayant réussi à assurer leur conformité dans le cadre du Programme de financement pour le développement des capacités des AOQ (2017-2018).....	17
9. Conclusion	17

CNC – Gouvernement du Canada
Programme de conservation des zones naturelles
Rapport d'étape annuel 2017-2018

Introduction

Le Programme de conservation des zones naturelles précédent (l'« Ancien programme »¹) était financé par le gouvernement fédéral à hauteur de 245 M\$, établi entre Conservation de la nature Canada (« CNC ») et le Gouvernement du Canada, et s'est déroulé du 1^{er} avril 2007 au 31 mai 2015. Sous l'Ancien programme, CNC et ses partenaires (notamment Canards Illimités Canada et les Autres organismes qualifiés) sont parvenus à conserver 393 224 hectares de terres, dont 299 099 hectares offrant un habitat à 173 espèces en péril selon l'évaluation du COSEPAC, et 291 470 hectares offrant un habitat à 143 espèces figurant sur la liste des espèces en péril de la *Loi sur les espèces en péril*.

Le Programme de conservation des zones naturelles (le « Programme ») a été officiellement reconduit le 20 février 2015 par la signature d'un nouvel Accord de financement fédéral (l'« Accord ») entre CNC et le Gouvernement du Canada d'une somme de 100 M\$ pour la période s'étendant du 11 septembre 2014 au 31 mars 2019. En vertu de l'article 7(b)(iii) de l'Accord, CNC est heureux de présenter son Rapport d'étape annuel 2017-2018, soulignant ses réalisations dans le cadre du Programme du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 (l'« exercice 2017-2018 »).

L'objectif du partenariat public-privé entre CNC et le Gouvernement du Canada est de conserver plus de 130 000 hectares de terres écosensibles, de mettre en place des mesures liées aux Plans de gestion des propriétés pour environ 120 000 hectares de terres acquises dans le cadre du Programme et de l'Ancien programme, de faire le suivi de la conformité aux accords de conservation sur environ 100 000 hectares de terres acquises dans le cadre du Programme et de l'Ancien programme, et de répondre aux besoins de développement des capacités de la communauté des organismes de conservation afin de lui permettre d'acquérir et d'assurer l'intendance de terres à des fins de conservation.

Grâce aux efforts soutenus de CNC et de ses divers partenaires canadiens (notamment Canards Illimités Canada (CIC) et d'autres organismes qualifiés (AOQ))², ce programme unique continue de mettre à profit les investissements importants du gouvernement fédéral en livrant des résultats concrets en matière de conservation de façon efficace, économique et ciblée.

Au cours de l'exercice 2017-2018, CNC et ses partenaires (CIC et les AOQ) ont engagé des dépenses totalisant 22,5 M\$ des fonds du Programme³. Environ 21,3 M\$ de ces fonds du Programme ont été utilisés pour acquérir 16 222 hectares de terres écosensibles, mettre en œuvre

¹ L'« Ancien programme » est défini dans le présent rapport comme étant l'Accord conclu en 2007 et l'Accord modifié conclu en 2013 entre CNC et le Gouvernement du Canada.

² Dans le présent document, CIC n'est pas inclus dans les AOQ.

³ Les « fonds du Programme » font spécifiquement et uniquement référence aux fonds du Gouvernement du Canada versés dans le cadre du Programme de conservation des zones naturelles.

des activités d'intendance⁴ sur 208 975 hectares de terres et réaliser des activités de communication; les 1,2 M\$ de fonds du Programme restants ont été utilisés aux fins de la coordination du programme et du développement des capacités.

Les renseignements présentés dans ce Rapport d'étape annuel sont divisés en deux parties principales, chacune composée de plusieurs sous-parties traitant divers thèmes à présenter en vertu de l'Accord. Les annexes contiennent des renseignements détaillés sur tout le contenu de ce rapport.

Partie A : Programme de conservation des zones naturelles – États financiers. Cette partie présente les investissements et la gestion des fonds du Programme de conservation des zones naturelles.

Partie B : Le Programme de conservation des zones naturelles — Livrables. Cette partie souligne les réussites du Programme en matière de conservation ainsi que les résultats en ce qui a trait aux livrables et aux objectifs prévus selon l'Accord.

⁴ Le terme « activités d'intendance » fait référence aux activités (ou actions) prévues dans le Plan de gestion de la propriété sur les propriétés en plein titre et aux activités de suivi de la conformité aux accords de conservation sur les propriétés faisant l'objet d'un accord de conservation.

PARTIE A - Programme de conservation des zones naturelles – États financiers

Comme exigé en vertu de l'article 7(b)(iii) de l'Accord, les résultats financiers pour l'exercice sont présentés ci-après.

1. États financiers du Programme de conservation des zones naturelles.

Les vérificateurs de CNC, Ernst & Young LLP (EY), ont présenté leur rapport financier qui fait état des dépenses engagées par CNC et les AOQ au cours de l'exercice 2017-2018 et de manière cumulative, du 11 septembre 2014 au 31 mars 2018. Les vérificateurs de CIC (EY) ont également présenté un rapport financier pour l'exercice 2017-2018. Ces rapports figurent aux annexes 1A et 1B.

1.1 États financiers du Programme pour l'exercice 2017-2018

Au cours de l'exercice 2017-2018, comme indiqué à la page 5 de l'annexe 1A, les dépenses engagées en vertu du programme se sont élevées à 22,5 M\$ (CNC : 19 643 432 \$, CIC : 1 514 730 \$ et AOQ : 1 341 838 \$). Un montant de 20,25 M\$ des fonds du Programme a été avancé par le gouvernement du Canada à CNC peu de temps suivant la soumission et l'approbation du Plan de travail pour l'exercice 2017-2018. Conformément à l'Accord⁵, le montant résiduel de 2,25 M\$ sera versé à CNC au moment de la réception et de l'acceptation du rapport d'étape annuel par le Gouvernement du Canada, lequel figure à la page 6 (note 3) de l'annexe 1A.

1.2 États financiers du Programme du 11 septembre 2014 au 31 mars 2018.

Les projets de CNC, de CIC et des AOQ sont largement documentés et rigoureusement évalués afin de s'assurer qu'ils respectent les critères du Programme avant l'autorisation et la distribution de toute contribution provenant des fonds du Programme. Lorsque les projets de CNC sont approuvés, les fonds du Programme sont comptabilisés par les bureaux régionaux de CNC comme des fonds différés, puis sont utilisés au fur et à mesure que le projet progresse. Toutefois, aucune somme n'est prélevée ni déboursée tant que CNC n'a pas confirmé clôture du projet. Tous les fonds inutilisés du Programme sont alloués à d'autres projets admissibles. Pour ce qui est des projets des AOQ, ils sont examinés par un Comité d'examen des projets des AOQ, et les organismes sélectionnés sont tenus de soumettre la documentation requise à CNC avant le versement des fonds du Programme. Les projets de CIC sont soumis à CNC pour approbation préalable au moyen d'un Sommaire exécutif du projet de conservation (SEPC) afin de s'assurer que tous les projets de CIC soient conformes aux exigences du Programme avant le versement des fonds du Programme à la fin de l'exercice. Les projets de terres en plein titre de CIC

⁵ Article 6(c). Lors de chaque exercice financier, EC retiendra un minimum de 10 % du financement d'EC attribué pour cet exercice financier. EC versera le dernier paiement à la réception et l'acceptation par EC des rapports requis conformément à l'article 7 [Accord de financement – p. 10]

et des AOQ doivent faire l'objet d'accords de propriété foncière inscrits au registre des titres de CNC afin de protéger les valeurs de conservation du projet à perpétuité.

Du lancement du programme, le 11 septembre 2014, au 31 mars 2018, CNC, CIC et les AOQ ont dépensé un total de 77,5 M\$ en vertu du Programme : 73,4 M\$ ont été dépensés directement pour la prestation du Programme et près de 4,1 M\$ pour la coordination du Programme, tel qu'indiqué la page 5 de l'annexe 1A.

2. État des dépenses liées à la coordination du Programme pour l'exercice 2017-2018.

Conformément à l'article 5 (c) (vii) de l'Accord, CNC est autorisé à facturer jusqu'à 5 M\$ en vertu du Programme pour en soutenir la coordination. De plus, CNC peut facturer jusqu'à 1,5 % de ces 5 M\$ (75 000 \$) pour le développement des capacités afin d'améliorer sa capacité ultérieure en matière d'acquisition et d'intendance des terres, en particulier pour mener l'autoévaluation de sa conformité aux *Normes et pratiques des organismes de conservation du Canada*.

Le tableau 1 présente un sommaire des fonds du Programme dépensés par CNC, CIC et les AOQ pour la coordination du Programme et le développement des capacités au cours de l'exercice 2017-2018 (tel qu'on peut le voir à la page 5 de l'annexe 1A). En vertu du Programme, les AOQ ne reçoivent pas de fonds dédiés à la coordination du programme.

Tableau 1 : État des dépenses liées à la coordination du Programme pour l'exercice 2017-2018

Organisme	Coordination du Programme
CNC	1 125 000 \$ ⁶
CIC	72 130 \$
AOQ	<i>Sans objet</i>
Total	1 197 130 \$

3. Dépenses directes consolidées du Programme pour l'exercice 2017-2018

Le travail de conservation en vertu du Programme se poursuit dans les aires naturelles prioritaires (ANP) pour CNC, dans les aires prioritaires du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS) pour CIC, et dans les ANP, dans les aires prioritaires du PNAGS ou en vertu d'autres plans de conservation approuvés pour les AOQ. Le tableau 2 présente le sommaire des dépenses directement liées à la prestation du Programme selon l'organisme. De plus, les annexes 2A, 2B et 2C présentent le montant des fonds du Programme dépensés dans le cadre des activités directes d'acquisition des terres et des mesures de mise en œuvre de l'intendance, énumérées par ANP pour CNC, par aire prioritaire du PNAGS pour CIC ou par région pour les AOQ. L'annexe 5

⁶ En vertu de l'article 5(c)(vii) de l'Accord, la coordination du programme par CNC inclut les coûts associés à la coordination du programme et ceux associés au développement des capacités. Au cours de l'exercice 2017-2018, 17 240 \$ des 1 107 760 \$ ont été utilisés pour couvrir les dépenses de CNC en développement des capacités encourues dans le cadre du Programme.
CNC – Gouvernement du Canada - Programme de conservation des zones naturelles - Rapport d'étape annuel 2017-2018

présente un sommaire des dépenses totales du Programme (comprenant les fonds de contrepartie et les fonds du Programme) selon la catégorie de dépenses.

Tableau 2 : Sommaire des dépenses directement liées à la prestation du Programme selon l'organisme financé grâce aux fonds du Programme pour l'exercice 2017-2018⁷

Org.	Prix d'acquisition des terres ou des intérêts fonciers ⁸	Coûts d'acquisition et de soutien	Coûts des activités de mise en œuvre de l'intendance	Coûts des activités de communication	Coûts de développement des capacités	Total (\$)
CNC	12 444 982 \$	1 547 695 \$ ⁹	3 861 871 \$	663 884 \$	-- \$ ¹⁰	18 518 432 \$
CIC	1 303 316 \$	95 316 \$	16 368 \$	<i>Sans objet</i>	27 600 \$	1 442 600 \$
AOQ	1 195 648 \$	102 193 \$	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>	43 997 \$	1 341 838 \$
Total	14 943 946 \$	1 745 204 \$	3 878 239 \$	663 884 \$	71 597 \$	21 302 870 \$

4. Contributions de contrepartie

En vertu du Programme, CNC doit bonifier l'investissement fédéral de 100 M\$ grâce à des dons provenant de sources non fédérales, dans un ratio de 2:1 pour chaque dollar investi par le gouvernement fédéral. Cet engagement est géré au sein de CNC au niveau du Programme en général (plutôt qu'à celui des projets individuels ou de l'organisation), et peut être réalisé grâce aux contributions d'autres paliers gouvernementaux et d'autres organismes de conservation, ainsi qu'à des dons du secteur privé versés par des fondations, des entreprises et des particuliers.

CNC est fier d'annoncer qu'au cours de l'exercice 2017-2018, CNC et ses partenaires (les AOQ et CIC) ont bonifié les fonds du programme de 22,5 M\$ par des contributions d'environ 58,6 M\$ provenant d'autres sources (44,4 M\$ de CNC, environ 10,4 M\$ des AOQ et 3,8 M\$ de CIC), ce qui donne un ratio de contrepartie de 2,60:1. Ce ratio de contrepartie est supérieur à celui de 2:1 prévu dans le Plan de travail 2017-2018. Des 58,6 M\$ en fonds de contrepartie, CNC, CIC et les AOQ sont parvenus à amasser environ 7,9 M\$ en fonds de dotation auprès de donateurs partout au pays, permettant ainsi de satisfaire aux exigences de financement des fonds d'intendance des propriétés acquises dans le cadre du Programme. Les propriétaires fonciers continuent de représenter une source importante de contributions de contrepartie, grâce aux dons de terres, aux

⁷ Tous les chiffres du présent rapport ont été arrondis.

⁸ Le terme « terres » fait référence aux terres en plein titre, aux accords de conservation et aux droits d'aménagement.

⁹ Comprend également les dépenses liées au développement ou au renouvellement des plans de conservation à l'échelle du paysage et à d'autres approches de la planification, ainsi que les intérêts sur les fonds empruntés.

¹⁰ CNC a engagé des dépenses de 51 946 \$ pour le développement de capacités au cours de l'exercice 2017-2018; toutefois, les dépenses pour le développement des capacités ne sont pas considérées comme directement liées au Programme en vertu de l'Accord et sont plutôt considérées comme dépenses de coordination du Programme.

accords de conservation et aux droits d'aménagement. Les contributions de contrepartie proviennent de diverses sources, dont environ 33 % sont des dons de terres, des accords de conservation ou des droits d'aménagement. Le ratio de contrepartie global du 11 septembre 2014 au 31 mars 2018 est de 2,52:1. CNC et ses partenaires continueront de recueillir des fonds de contrepartie et d'y contribuer afin de satisfaire au ratio de 2:1 requis à la fin du Programme. L'annexe 5 présente un sommaire de toutes les dépenses engagées en vertu du Programme pour l'exercice 2017-2018 selon la catégorie de dépenses.

PARTIE B : Le Programme de conservation des zones naturelles — Livrables

La présente partie du rapport présente un sommaire des progrès réalisés en matière de conservation par CNC et ses partenaires (CIC et les AOQ) pour l'exercice 2017-2018. En plus des réalisations en matière de conservation, les éléments de communication du Programme et ses réalisations figurent également aux présentes, puisque les médias demeurent un moyen essentiel pour faire connaître au public les résultats du Programme.

5. Aires naturelles prioritaires (ANP)

Depuis le lancement du Programme, le travail de conservation se concentre sur un groupe d'aires naturelles prioritaires identifiées par CNC dans l'ensemble du pays.

L'annexe 3A contient une liste à jour des 95 aires naturelles prioritaires approuvées par CNC et des 74 aires désignées comme prioritaires en vertu du PNAGS de CIC; elles sont respectivement présentées aux annexes 3B¹¹ et 3C. Six nouvelles ANP (la mer de Beaufort, Tallurutiup Imanga, le Centre-du-Québec, la région inférieure de la rivière Saint-Jean, Thaidene Néné et les îles Scott) ont été ajoutées à la liste depuis que la dernière liste d'aires naturelles prioritaires a été mise à jour et approuvée dans le Plan de travail 2018-2019. Les AOQ poursuivent leur travail au sein des ANP de CNC, des aires prioritaires du PNAGS de CIC ou des Cadres de planification de conservation adoptés par les AOQ.

6. Activités de conservation

6.1 Résultats de la planification de la conservation à l'échelle du paysage (Plans de conservation des aires naturelles et autres approches de planification)

En vertu de l'article 5(c)(i) de l'Accord, CNC peut dépenser jusqu'à 2,5 % (environ 1,55 M\$) des fonds du Programme pour la planification de la conservation à l'échelle du paysage (Plans de conservation des aires naturelles et autres approches de planification). Dans le Plan de travail 2017-2018, CNC prévoyait le renouvellement de 15 plans de conservation à l'échelle du paysage et la création de 5 nouveaux plans de conservation à l'échelle du paysage. Au cours de l'exercice 2017-2018, CNC a dépensé 478 347 \$ des fonds du Programme pour achever le renouvellement de 14 plans de conservation à l'échelle du paysage¹² et la création de deux nouveaux plans de conservation à l'échelle du paysage. Le renouvellement des deux plans de conservation à l'échelle du paysage (Lac à la Pluie au lac des Bois et Vallée de la Gatineau) et la création de trois nouveaux plans (Archipel de Mingan, Baie Clayoquot

¹¹ Les frontières des aires naturelles prioritaires de CNC illustrées dans l'annexe 3B (carte) peuvent changer à la suite de l'élaboration et du renouvellement des plans de conservation à l'échelle du paysage.

¹² Quinze ANP de CNC devaient être renouvelées pendant l'exercice 2017-2018; toutefois, deux de ces ANP de CNC (Lac à la pluie au lac des Bois et Vallée de la Gatineau) n'ont pas été terminées. L'ANP de CNC de Moose Mountain, qui ne figurait pas à l'origine dans le plan de travail de 2017-2018, a été préparée au cours de l'exercice 2017-2018. Par conséquent, 14 ANP de CNC au total ont été renouvelées durant l'exercice 2017-2018.

et Prairie Pastures) prévus à l'origine dans le plan de travail de 2017-2018 ont été retardés et seront plutôt terminés au cours de l'exercice 2018-2019¹³.

Au 31 mars 2018, 86¹⁴ des 95 ANP approuvées faisaient l'objet de plans de conservation à l'échelle du paysage; les plans de conservation à l'échelle du paysage des 9¹⁵ ANP restantes seront élaborés au cours de l'exercice 2018-2019.

6.2 Résultats en matière de conservation de terres faisant partie des ANP, des aires prioritaires du PNAGS ou de Cadres de planification de conservation

Au sein de CNC, chaque projet de conservation proposé fait l'objet d'un examen détaillé dans le cadre d'un Sommaire exécutif de projet de conservation (SEPC) afin de s'assurer que tous les projets de CNC répondent aux exigences du Programme. Une fois approuvé, le plan d'acquisition est peaufiné à mesure que la clôture de la transaction approche. Ce processus d'approbation offre une base claire et uniforme pour la prise de décisions et garantit la responsabilité des organismes une fois qu'un engagement est pris envers un propriétaire foncier.

Au cours de l'exercice 2017-2018, CNC a acquis 10 859 hectares de terres dans 37 ANP, (13 249 hectares de moins que prévu au Plan de travail 2017-2018), partiellement parce qu'un projet de 15 000 hectares en Alberta a été acquis pendant l'exercice 2018-2019 (parc sauvage provincial Birch River¹⁶). Sur le nombre total d'hectares acquis par CNC au cours de l'exercice 2017-2018, 3 180 hectares ont fait l'objet de dons de terres écosensibles en vertu du Programme des dons écologiques d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC). Pour en savoir plus sur les résultats d'activités d'acquisition de l'exercice 2017-2018, veuillez vous reporter à l'annexe 4A.

CIC a également réussi à acquérir 3 285 hectares de terres dans 12 aires prioritaires du PNAGS au cours de l'exercice 2017-2018, soit 728 hectares de moins que ce qui était prévu au Plan de travail 2017-2018 de CIC, partiellement en raison de plusieurs projets retardés et de l'acquisition du projet de St. Luke qui n'a pas abouti (485 ha). Aucun des hectares acquis par CIC au cours de l'exercice 2017-2018 n'a fait l'objet d'un don de terres écosensibles en vertu du Programme de dons écologiques d'ECCC. Pour plus

¹³ Prairie Pastures est un plan de conservation qui couvre à la fois le Manitoba et la Saskatchewan et qui a été amorcé en 2017. Le plan sera terminé d'ici octobre 2018 (il s'étale sur deux ans en vertu du Programme). Au cours de l'exercice 2017-2018, un montant de 289 505 \$ des fonds du Programme a été déboursé pour préparer une partie du plan. Il faudra débourser environ 276 000 \$ supplémentaires lors de l'exercice 2018-2019 pour terminer le plan.

¹⁴ Veuillez noter que le Rapport d'étape annuel de 2016-2017 contenait une erreur en ce qui concerne le nombre d'ANP approuvées qui possédaient des plans de conservation à l'échelle du paysage correspondants. Le Rapport d'étape annuel de 2016-2017 indiquait initialement que 85 ANP avaient des plans de conservation à l'échelle du paysage correspondants, alors que le nombre d'ANP munies d'un plan de conservation à l'échelle du paysage correspondant était en fait de 84 au cours de l'exercice 2016-2017.

¹⁵ Les huit plans de conservation à l'échelle du paysage suivants seront élaborés au cours de l'exercice 2018-2019 : Archipel de Mingan (Qc), Baie de Clayoquot (C.-B.), Prairie Pastures (Man.-Sask.), Mer de Beaufort (Nord), Îles Scott (C.-B.), Centre du Québec (Qc), Région inférieure de la rivière Saint-Jean (N.-B.), Thaidene Néné (Nord) et Tallurutiup Imanga (Nord).

¹⁶ Le parc sauvage Birch River devait initialement être de beaucoup plus petite échelle (15 000 ha) lorsque le Plan de travail de 2017-2018 a été élaboré. Ce projet a plutôt été acquis lors de l'exercice 2018-2019, à une beaucoup plus grande échelle (88 922 ha).

d'information sur les résultats des activités d'acquisition de terres de CIC au cours de l'exercice 2017-2018, veuillez vous reporter à l'annexe 4B.

Dix propriétés ont été acquises par des organisations admissibles dans le cadre du troisième cycle du Programme pour les AOQ (lancé en décembre 2016), ce qui a permis l'acquisition et la conservation de 2 078 hectares de terres écosensibles au cours de l'exercice 2017-2018. Sur le nombre total d'hectares des AOQ, 1 556 hectares ont fait l'objet de dons de terres écosensibles en vertu du Programme des dons écologiques d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)¹⁷. Pour plus d'information sur les résultats des activités d'acquisition de terres des AOQ au cours de l'exercice 2017-2018, veuillez vous reporter à l'annexe 4C.

Le tableau 3 ci-après présente la répartition des hectares acquis au cours de l'exercice 2017-2018, selon l'organisation (CNC, CIC et AOQ) et selon le type d'acquisition et de transaction.

¹⁷ Ce total (1 556) augmentera de 93 hectares au cours de l'exercice 2018-2019, puisqu'un projet d'une AOQ acquis lors de l'exercice 2017-2018 est toujours en attente de son attestation officielle du programme des dons écologiques.

Tableau 3 : Sommaire des activités d'acquisition de terres selon le type d'acquisition pour l'exercice 2017-2018

Org.	Hectares en plein titre		Hectares soumis à des accords de conservation		Hectares soumis à d'autres droits d'aménagement		Nombre total d'hectares ¹⁸	Transactions
	A	D	A	D	A	D		
CNC	7 846	849	774	1 390	0	0	10 859	62
CIC	503	61	2 721	0	0	0	3 285	30
AOQ	528	191	380	978	0	0	2 078	10
TOTAL	8 877	1 101	3 875	2 368	0	0	16 222	102

A = Achat; D = Don

6.3 Réalisation des activités d'intendance (RAI) selon les ANP et selon les aires prioritaires du PNAGS pour l'exercice 2017-2018

Un des objectifs du Programme (article 3(b) de l'Accord) est de mettre en œuvre les actions du Plan de gestion de la propriété (PGP) sur un terrain estimé à 120 000 hectares de terres en plein titre acquises par CNC dans le cadre du Programme ou de l'Ancien programme. CNC est heureux d'annoncer qu'au cours de l'exercice 2017-2018, les actions du PGP ont été mises en œuvre sur 150 728 hectares de terres en plein titre appartenant à CNC dans 62 ANP (33 328 hectares de plus que prévu au Plan de travail 2017-2018). CIC a mis en œuvre les activités du Plan de gestion sur plus de 2 108 hectares de terres (dans 2 zones prioritaires du PNAGS) acquises dans le cadre du Programme ou de l'Ancien programme sur des terres en plein titre appartenant à CIC (1 508 hectares de plus que prévu au Plan de travail 2017-2018). En vertu de l'article 5(c) (iv) de l'Accord, les AOQ ne reçoivent pas de fonds aux fins de la mise en œuvre des mesures d'intendance dans le cadre du Programme. Pour plus d'information sur la mise en œuvre des actions du PGP et des activités du Plan de gestion de CNC et de CIC au cours de l'exercice 2017-2018, se reporter à l'annexe 4A et 4B respectivement.

Un objectif supplémentaire visé à l'article 3(b) de l'Accord est de réaliser, à la fin du Programme, un suivi de la conformité aux accords de conservation sur une superficie estimée de 100 000 hectares acquis dans le cadre du Programme et de l'Ancien programme. Au cours de l'exercice 2017-2018, CNC a effectué la surveillance de la conformité aux accords de conservation sur plus de 56 139 hectares de terres (dans 36 ANP) acquises par CNC dans le cadre du Programme et de l'Ancien programme (soit 5 236 hectares de plus que prévu au Plan de travail 2017-2018). CIC n'a utilisé aucun fonds du Programme au cours de l'exercice 2017-2018 pour réaliser le suivi de la conformité aux accords de conservation, quoiqu'il avait initialement prévu d'achever le suivi de la conformité aux accords de conservation de 300 hectares dans le Plan de travail 2017-2018. En vertu de l'article 5(c)(iv) de l'Accord, les AOQ ne

¹⁸ La somme des hectares acquis par organisme pourrait ne pas concorder avec la superficie totale indiquée dans la colonne du total des hectares du tableau 3 car les chiffres ont été arrondis. Pour plus de détails, consultez les annexes 4A, 4B et 4 C.

reçoivent pas de fonds du Programme pour compléter le suivi de la conformité sur les propriétés faisant l'objet d'un accord de conservation. Veuillez vous reporter aux annexes 4A et 4B pour obtenir de plus amples renseignements en ce qui concerne le suivi de la conformité aux accords de conservation effectué au cours de l'exercice 2017-2018.

6.4 Espèces en péril¹⁹

Dans le contexte de la mise en œuvre des Plans de gestion de propriété et de l'intendance générale des terres conservées par CNC, les espèces désignées comme étant en péril selon les diverses mesures d'évaluation demeurent un facteur très important, sont suivies de près par CNC et sont signalées dans le cadre du Programme. En premier lieu, CNC confirme la présence d'espèces en péril sur ses propriétés. L'identification et la confirmation de la présence d'espèces en péril se font avant l'acquisition, pendant l'inventaire de base et lors de la surveillance continue effectuée sur les propriétés. CNC examine ensuite les rapports de chaque région du pays à partir des renseignements datés afin d'identifier les espèces en péril avec certitude. En ce qui concerne les propriétés que CNC a acquises au cours de l'exercice 2017-2018, 23 espèces en péril selon l'évaluation du COSEPAC ont été observées sur 2 641 hectares de terres, et 22 espèces figurant sur la liste de la *Loi sur les espèces en péril* (annexe 1) ont été observées sur 2 641 hectares de terres²⁰. Au 31 mars 2018, un total de 210 différentes espèces en péril selon l'évaluation du COSEPAC ont été identifiées sur 318 841 hectares de terres que CNC a acquises dans le cadre du Programme et de l'Ancien programme. De plus, en date du 31 mars 2018, un total de 179 différentes espèces figurant sur la liste de la *Loi sur les espèces en péril* ont été identifiées sur 317 636 hectares de terres acquises par CNC dans le cadre du Programme ou de l'Ancien programme²¹. Même si les observations d'espèces à risque réalisées sur les propriétés du Programme et de l'Ancien programme sont suivies et signalées sur une base cumulative (de 2007 au 31 mars 2018), la liste d'espèces en péril selon l'évaluation du COSEPAC et d'espèces figurant sur la liste de la *Loi sur les espèces en péril* (annexe 1) est mise à jour annuellement, et les changements apportés à ces listes peuvent entraîner la hausse ou la baisse des espèces observées et des hectares déclarés dans le cadre du Programme chaque année.

CIC concentre ses activités sur l'acquisition, la restauration et la gestion d'habitats de milieux humides et des terres hautes, qui fournissent des aires importantes de reproduction, d'alimentation, de repos, de couvée et de halte migratoire pour de

¹⁹ Les « espèces en péril » comprennent uniquement les espèces sur la liste de la *Loi sur les espèces en péril* (annexe 1) ou évaluées par le COSEPAC comme étant en voie de disparition, menacées ou préoccupantes, observées sur les propriétés acquises dans le cadre du Programme ou de l'Ancien programme.

²⁰ Les espèces en péril observées sur les propriétés acquises au cours de l'exercice financier 2017-2018 ne contribuent pas nécessairement à l'accroissement global du nombre d'espèces en péril observées sur les propriétés de CNC, en partie parce que les diverses espèces en péril observées sur une propriété acquise en 2017-2018 pourraient déjà avoir été observées sur les propriétés acquises précédemment dans le cadre du Programme ou de l'Ancien programme (et, par conséquent, feraient déjà partie du compte total des espèces en péril observées).

²¹ Le nombre d'hectares de terres où des espèces en péril figurant la liste de la *Loi sur les espèces en péril* ont été observées pourrait être également pris en compte dans le nombre d'hectares de terres où des espèces en péril selon l'évaluation du COSEPAC ont été observées. Toutefois, le nombre d'hectares et d'espèces en péril peut augmenter ou diminuer d'une année à l'autre, en particulier lorsque le statut d'une espèce désignée en péril en vertu de la *LEP* ou selon le COSEPAC est modifié.

nombreuses espèces, y compris des espèces en péril et vulnérables. CIC évalue le nombre d'espèces évaluées par le COSEPAC et d'espèces figurant sur la liste de la *Loi sur les espèces en péril* (en se limitant aux oiseaux, aux mammifères, aux amphibiens et aux reptiles) qui pourraient se trouver sur les terres acquises, restaurées et gérées par CIC en se basant sur les meilleures cartes d'aires de répartition des espèces disponibles selon les données de Birdlife International pour les oiseaux et de NatureServe pour les autres espèces. CIC ne mène pas d'inventaire d'espèces évaluées par le COSEPAC ou figurant sur la liste de la *Loi sur les espèces en péril* sur ses propriétés.

Conformément aux modalités de l'Accord de financement, les AOQ ne fournissent pas d'information sur les espèces en péril pour les terres acquises dans le cadre du Programme pour les AOQ.

7. Activités de communication

Au cours de l'exercice 2017-2018, CNC a pu accélérer le rythme de ses activités de communication et de promotion, ce qui lui a permis de dépasser le nombre d'activités de communication prévues au Plan de travail. Dans le Plan de travail 2017-2018, CNC prévoyait la réalisation de 60 activités de communication et CIC prévoyait la réalisation de 10 activités de communication. Le Plan de travail ne prévoyait aucune activité de communication pour les AOQ. Au cours de l'exercice 2017-2018, CNC a réussi à réaliser 181 activités de communication (par exemple en installant des panneaux de reconnaissance sur ses propriétés, en organisant des activités formelles et informelles et en faisant la promotion du Programme dans les médias sociaux, etc.). CIC a réalisé 21 activités de communication semblables. Les AOQ ont réalisé 14 activités de communication au cours de l'exercice 2017-2018, notamment un événement réussi auquel un député fédéral a assisté relativement à un projet d'une AOQ québécoise. Au total, le Programme a réussi à produire plus de 210 activités de communication au cours de l'exercice 2017-2018. Plus de détails sur les activités de communication de CNC, de CIC et des AOQ sont présentés à l'annexe 6.

Le programme a joui d'une visibilité exceptionnelle dans les médias tout au long de l'année. Des relations proactives avec les médias ont permis de générer près de 1 200 mentions médiatiques, ce qui représente environ 22 % de la couverture dont CNC a bénéficié dans les médias.

7.1 Communications avec les parties prenantes du gouvernement

Les activités de CNC visant à soutenir les parties prenantes du gouvernement ont été concentrées sur l'information donnée aux députés fédéraux en ce qui a trait aux propriétés conservées dans leur circonscription et sur la sensibilisation des membres de la Chambre des communes au sujet du Programme de conservation des zones naturelles.

Des lettres ont été envoyées à 49 députés fédéraux pour les informer des terres nouvellement conservées dans leur circonscription. Au cours de l'exercice 2017-2018, CNC a reçu deux demandes de renseignements de députés (ou de leur personnel) au sujet de propriétés conservées dans leur circonscription, auxquelles CNC a rapidement répondu en faisant également parvenir de l'information et de la documentation supplémentaires. Souvent, un membre du personnel de CNC a pu communiquer directement avec le bureau de circonscription du député.

Tel que prévu en vertu de l'article 6.3 de l'annexe E de l'Accord, un Rapport d'impact en couleur décrivant les résultats cumulatifs du programme et des histoires régionales, du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2017, a été préparé et publié à l'automne 2017. Il a été transmis à l'ensemble des membres du Parlement et à de nombreuses autres parties prenantes du Programme. Le Rapport d'impact est accessible en ligne ([Nos actions : Programme de conservation des zones naturelles](#)). Le prochain Rapport d'impact (du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2018) est en cours de préparation et sera prêt à être distribué à l'automne 2018.

7.2 Annonces de projets

Vingt-six projets de CNC ont été annoncés au cours de l'exercice 2017-2018. Ces annonces ont été prises en compte dans le nombre d'activités de communications indiqué à l'annexe 6. Des députés régionaux (dont un ministre) ont participé en personne à des annonces de projet. Des citations de la ministre de l'Environnement et du Changement climatique et de députés locaux ont été incluses dans tous les communiqués de presse (en anglais et en français) concernant des projets.

Ces annonces ont permis de sensibiliser les médias et le public au Programme de conservation des zones naturelles.

7.3 Sensibilisation générale au Programme de conservation des zones naturelles

En plus des annonces de projets, CNC a généré de la visibilité en publiant des articles faisant la promotion des résultats cumulés du Programme sur son site Web, dans les publications s'adressant aux donateurs, ainsi que dans les médias traditionnels et les médias sociaux. CNC est très actif dans les médias sociaux, assurant ainsi la sensibilisation au Programme grâce au bouche-à-oreille virtuel. CNC compte près de 111 600 abonnés sur Facebook et près de 40 000 abonnés sur ses deux comptes Twitter.

Le site Web de CNC (en anglais et en français), qui comprend une grande section consacrée au Programme, intègre le logo d'ECCC sur la page d'accueil et sur les pages spécifiques au Programme. La section « Nos partenaires » du site Web fait également mention d'Environnement et Changement climatique Canada. La section sur le PCZN du site Web de CNC comporte une sous-section sur le Programme pour les AOQ.

CNC a produit un supplément spécial en couleur de 2 pages et l'a publié dans le quotidien *The Globe and Mail* le 20 novembre 2017, afin d'accroître la sensibilisation à l'égard du programme. Le texte du supplément souligne l'importance du Programme

de conservation des zones naturelles. Le Programme a aussi fait l'objet de promotion au moyen de publicités dans le journal *The Hill Times* le 4 décembre 2017 et de nouveau le 29 janvier 2018. Ces publicités sont aussi comptabilisées dans le nombre d'activités de communication indiqué à l'annexe 6. CNC a aussi profité de l'occasion pour mentionner le Programme dans 8 éditoriaux sur des sujets précis distribués à d'importants journaux tout au long de l'exercice 2017-2018.

CNC a engagé un cabinet indépendant d'évaluation pour examiner l'efficacité du PCZN de 2012 à 2017. L'évaluateur a constaté que le programme est géré de façon efficace et rentable, et il s'harmonise parfaitement avec les priorités du Gouvernement du Canada. Le rapport a été partagé aux parties prenantes du PCZN et peut être consulté dans les deux langues officielles sur le site Web de CNC : www.natureconservancy.ca/fr/nos-actions/programme-de-conservation/.

CNC a coordonné une demande du réseau International Land Conservation Network (ILCN) auprès de la ministre d'Environnement et Changement climatique Canada afin qu'elle enregistre un message d'accueil vidéo pour les 160 participants du congrès mondial de 2018 d'ILCN à Santiago, au Chili, lesquels représentaient au total 24 pays. Dans son message, la ministre a souligné l'importance de la conservation et a expliqué les moyens qu'utilise le Canada pour conserver l'habitat, notamment par l'entremise de partenariats tels que le PCZN.

CNC continue de faire la promotion du Programme auprès du public dans les médias et dans ses propres publications destinées aux donateurs. Le Programme et la ministre de l'Environnement et du Changement climatique ont été mis en vedette dans le numéro d'automne 2017 du Magazine de CNC, lequel est distribué à plus de 35 000 sympathisants. Le Programme a également été présenté dans les publications internes et externes de CNC, incluant son rapport annuel (imprimé et en ligne).

CNC a organisé une série de conférences dans 10 villes canadiennes majeures. Chaque événement mettait en vedette des conférenciers locaux axés sur la conservation qui ont présenté leurs points de vue uniques sur l'importance de la conservation. Le PCZN a été mentionné lors de chaque événement et des documents de renseignements sur le PCZN étaient offerts à chaque événement.

8. Développement des capacités

8.1 Projet de développement des capacités de CNC (« Assess Your Organization »)

CNC est autorisé à dépenser jusqu'à un maximum de 1,5 % (75 000 \$) de son allocation de 5 M\$ pour la coordination du Programme (en vertu de l'article 5(c)(vii) de l'Accord) pour réaliser une évaluation des normes et pratiques de CNC par rapport aux Normes et pratiques des organismes de conservation du Canada, définir les aspects à améliorer et prendre les mesures nécessaires pour assurer une meilleure conformité aux Normes et pratiques des organismes de conservation du Canada.

Comme lors de l'exercice 2016-2017, CNC améliore les procédures, les politiques, les normes et les lignes directrices afin de veiller à ce que CNC soit en pleine conformité aux Normes et pratiques des organismes de conservation du Canada d'ici le 31 mars 2019. La majorité des correctifs en cours consistent à améliorer les mécanismes de suivi à l'interne, à normaliser les processus existants et, dans une moindre mesure, à mettre à jour certaines politiques. Les améliorations nécessaires incluent la clarification des critères relatifs à la participation à des enjeux publics qui dépassent le cadre de la conservation des terres, l'adaptation de la politique d'évaluation de CNC pour mieux refléter les changements de la législation et l'amélioration des directives pour la préparation d'accords de conservation.

Au cours de l'exercice 2017-2018 seulement, 17 240 \$ en fonds du Programme ont été consacrés à apporter des améliorations aux politiques d'intendance de CNC, particulièrement la procédure d'inspection annuelle des propriétés de CNC. Le montant total des fonds du Programme de l'évaluation de CNC par rapport aux Normes et pratiques des organismes de conservation du Canada a augmenté à 74 976 \$ (les 24 \$ restants seront plutôt utilisés en 2018-2019 pour la coordination du Programme, tel qu'autorisé en vertu de l'Accord). Même s'il n'y a plus de fonds disponibles en vertu de l'Accord pour ce projet, CNC continuera de mettre en œuvre le plan de travail à l'échelle de l'organisme grâce à des fonds de contrepartie pour assurer sa pleine conformité avec les Normes et pratiques des organismes de conservation du Canada d'ici le 31 mars 2019.

8.2 Projet de développement des capacités de CIC

CIC est également autorisé en vertu du Programme à dépenser jusqu'à un maximum de 1,5 % (75 000 \$) de son allocation de 5 M\$ sur le développement de capacités et sur l'adhésion aux Normes et pratiques des organismes de conservation du Canada. Au cours de l'exercice 2017-2018, CIC a dépensé 27 600 \$ en fonds du Programme pour améliorer sa conformité à la pratique E (Système interne de traitement des fonds) de la 6^e norme (Gestion des finances et de l'actif) des Normes et pratiques des organismes de conservation du Canada.

Un document préparé au cours de l'exercice 2016-2017 par le comité des finances et des risques de CIC a mis en relief la nécessité d'améliorer les pratiques de l'organisme en matière de registres financiers afin d'être entièrement conforme à la 6^e norme énoncée dans les Normes et pratiques des organismes de conservation du Canada. Le besoin d'assurer une fonctionnalité et une transparence accrues a amené CIC à lancer un projet de transformation de ses systèmes administratifs. Pour mettre à profit ce projet, le personnel de CIC a utilisé, au cours de l'exercice 2017-2018, 27 600 \$ des fonds du Programme afin d'apporter des améliorations à la pratique E (Système interne de traitement des fonds) en élaborant des politiques, des procédures et des modules de formation relativement au traitement des rentrées de fonds et au suivi des activités des comptes clients.

8.3 Programme de financement du développement des capacités des AOQ

Les AOQ sont également autorisés à dépenser jusqu'à 2,5 % (125 000 \$) de l'allocation pour les AOQ (5 M\$) dans le cadre du Programme afin d'améliorer leur conformité aux Normes et pratiques des organismes de conservation du Canada. Au cours de l'exercice 2017-2018, CNC a lancé le deuxième cycle du Programme de financement du développement des capacités des AOQ, qui a continué de fournir une aide financière aux organismes admissibles ayant amélioré leur conformité à un sous-ensemble de pratiques sélectionnées parmi les Normes et pratiques des organismes de conservation du Canada. Les organismes admissibles ont été autorisés à choisir autant de pratiques que souhaité (1 au minimum, 15 au maximum) à améliorer parmi le sous-ensemble de 15 pratiques indiquées ci-après :

1. Pratique 4A - Règlement des conflits d'intérêts
2. Pratique 3F - Approbation des transactions foncières par le conseil d'administration
3. Pratique 9J - Achat de terres
4. Pratique 9H - Vérification et subordination de titre
5. Pratique 9G - Tenue de livres
6. Pratique 9E - Rédaction d'entente de conservation
7. Pratique 8B - Sélection et critères des projets
8. Pratique 12D - Surveillance des propriétés de la fiducie foncière
9. Pratique 12C - Gestion des terrains
10. Pratique 12A - Financement d'intendance de gestion de terres
11. Pratique 11I - Modification des ententes de conservation
12. Pratique 11E - Application des ententes de conservation
13. Pratique 11C - Supervision des ententes de conservation
14. Pratique 11B - Rapport sur la documentation de base
15. Pratique 11A - Financement des ententes d'intendance de conservation

Dans l'ensemble, le Programme de financement pour le développement des capacités des AOQ a reçu beaucoup d'attention et a été généralement bien reçu par la communauté des organismes de conservation. CNC continue de recevoir des demandes de renseignements d'organismes de conservation à savoir si des fonds supplémentaires seront disponibles ou non dans le futur pour financer ce type d'activité. Dans le Plan de travail de 2017-2018, CNC a prévu le versement des 50 769 \$ restants du montant de 75 000 \$ aux bénéficiaires retenus. Les résultats du programme étaient une fois de plus positifs. Au cours de l'exercice 2017-2018, 10 formulaires de demande ont été reçus et 43 997 \$ des fonds du Programme ont été versés à 10 organismes. Tous les fonds restants du 75 000 \$ seront utilisés lors de l'exercice 2018-2019. Le tableau 4 indique, par province, le nombre d'organismes qui ont réussi à assurer leur conformité à des pratiques au cours de l'exercice 2017-2018 dans le cadre du deuxième cycle du Programme de financement pour le développement des capacités des AOQ, les fonds distribués et le nombre total de pratiques auxquelles les organismes ont assuré leur conformité.

Tableau 4 : Nombre d'organismes admissibles (par province) ayant réussi à assurer leur conformité dans le cadre du Programme de financement pour le développement des capacités des AOQ (2017-2018).

Province	Nombre d'organismes ayant réussi à assurer leur conformité à des pratiques	Fonds du programme versés	Nombre de pratiques
C.-B.	1	3 600 \$	2
Ont.	4	17 359 \$	10
Qc	4	18 038 \$	11
N.-B.	1	5 000 \$	2
TOTAL	10	43 997 \$	25

9. Conclusion

En analysant les résultats de conservation obtenus par CNC et ses partenaires (CIC et les AOQ) sous les auspices de ce programme unique en partenariat public-privé, il est clair que beaucoup de travail a été accompli au cours de la quatrième année du Programme. Entre le 11 septembre 2014 et le 31 mars 2018, plus de 53 000 hectares de terres ont été conservées par CNC et par ses partenaires (CIC et les AOQ) au cours d'activités d'acquisition de terres, lesquelles sont actuellement gérées dans le but d'assurer les meilleurs résultats possible en matière de conservation. Les actions liées au Plan de gestion de la propriété et les activités liées au Plan d'aménagement ont été mises en place sur plus de 165 000²² hectares qu'ont acquis CNC et CIC dans le cadre du Programme et de l'Ancien programme afin de restaurer les terres et d'atténuer les menaces pour la biodiversité. De plus, CNC et CIC ont procédé au suivi de la conformité aux accords de conservation sur plus de 179 000²³ hectares de terres acquises dans le cadre du Programme et de l'Ancien programme afin de faire le suivi des restrictions et des objectifs de conservation.

CNC poursuit également ses efforts afin de s'assurer que le Programme soit reconnu publiquement pour les résultats concrets qu'il a générés. D'ici la fin du Programme (au 31 mars 2019), ce dernier continuera de cibler les activités d'acquisition de terres faisant partie des ANP, des aires prioritaires du PNAGS ou du Cadre de planification de la conservation, lesquelles sont déjà reconnues comme étant d'une importance critique pour la conservation de la biodiversité au Canada. Utiliser l'effet de levier d'importants investissements privés en plus de fonds publics pour acquérir directement et assurer l'intendance de terres menacées parmi les plus importantes sur le plan écologique s'est avéré un précieux outil pour la conservation.

²² Le chiffre de 165 000 hectares représente la superficie de terres sur lesquelles CNC a mis en œuvre des activités dans le cadre d'un Plan de gestion de la propriété ou sur lesquelles CIC a mis en œuvre des activités de gestion. Les activités d'intendance et de gestion des terres peuvent se dérouler sur les mêmes hectares d'une année à l'autre. Le nombre d'hectares sur lesquels des activités de gestion dans le cadre d'un Plan de gestion de propriété et des activités de gestion sont mises en œuvre peut fluctuer d'une année à l'autre, car CNC et CIC continuent de procéder à des activités d'arpentage et à mettre à jour la superficie (hectares) de leurs propriétés.

²³ Le chiffre de 179 000 hectares représente la superficie cumulative de terres ayant fait l'objet d'un suivi, d'une année à l'autre, entre le 1^{er} septembre 2014 et le 1^{er} avril 2018.